



ETAT - NATION ET MONDIALISATION :

David contre Goliath ?

Mémoire de Géopolitique
du Chef de Bataillon Pierre – Yves RONDEAU

Dans le cadre du séminaire

« Nations et nationalismes »

sous la direction de Monsieur Pierre Servent

Ancien journaliste au Monde

Directeur de la communication de Vivendi Water

SOMMAIRE

LA MONDIALISATION, UN PROCESSUS PROGRESSIF,

Les définitions de la mondialisation

L'internationalisation de l'économie

La transnationalisation de l'économie

La globalisation de l'économie

QUI TEND A FRAGILISER LA CONCEPTION DE L'ETAT.

Nouveaux espaces et nouveaux acteurs

Territoires, souverainetés et allégeances

LES REPONSES DE L'ETAT FACE A LA MONDIALISATION

L'Etat, forme politique et économique toujours viable.

L'affirmation de la souveraineté par la mondialisation

INTRODUCTION

La mondialisation de l'économie sonne-t-elle le glas des Etats-Nations ? Conduit-elle inexorablement à la fin du politique, à la disparition de la souveraineté des peuples et donc à la négation des principes mêmes de la démocratie ?

Pourtant, la mondialisation n'est en rien un phénomène nouveau et propre au début de ce nouveau siècle. En effet, certains spécialistes et chercheurs lui connaissent des origines lointaines. La découverte de mondes nouveaux par des navigateurs particulièrement téméraires constitua un moment important pour l'humanité, en mettant en contact des civilisations qui auparavant s'ignoraient mutuellement. Le choc fut aussi grand que le serait aujourd'hui, par exemple, la découverte que d'autres planètes que la Terre sont également peuplées d'êtres vivants. Du XV^e siècle avec les Grandes découvertes, jusqu'à nos jours, à l'exception d'une brève période de 1917 à 1945, la mondialisation des échanges fut une réalité. L'Europe en était le centre. Les inventions du XIX^e siècle, du chemin de fer au téléphone accentueront la vitesse des échanges. Après 1945, sous l'égide des Etats-Unis, le capitalisme instaurera un espace de libre circulation dans le cadre du GATT. De 1960 à nos jours, les échanges mondiaux triplèrent autour de trois pôles principaux que sont les Amériques, l'Europe et l'Asie du Sud-Est.

Toutefois, la multiplication des flux mobilise aujourd'hui l'attention comme jamais auparavant. Par son ampleur et son évolution, le phénomène ne peut manquer d'interpeller. La mondialisation à laquelle nous assistons aujourd'hui est un phénomène nouveau. La novation ne réside pas dans les interrelations entre les différentes parties du monde mais dans la modification des notions d'espace et de temps. Les moyens modernes de communications ont apparemment supprimé les distances, qu'il s'agisse de se déplacer ou de communiquer. L'ampleur du changement apparaît tout d'abord au niveau des flux de capitaux. Non seulement ceux-ci ont été libéralisés, mais les mutations technologiques, qui permettent la circulation instantanée des informations font que ces flux sont devenus incomparablement plus élevés que l'ensemble des transactions courantes, échappant très largement au contrôle des Etats.

Face à ces crises, quelles soient monétaire, financière, économique, sociale ou politique, les gouvernements nationaux pas plus que les institutions internationales semblent capables de répondre. Les populations ont le sentiment qu'en particulier marchés et technologie se sont emparés ensemble du pouvoir, qu'ils imposent désormais, ensemble, une « dictature » et décident ainsi du destin commun de l'humanité, un destin surdéterminé et malheureux, celui d'un monde hyper concurrentiel, inégalitaire et instable.

Des voix toujours plus nombreuses s'élèvent d'ailleurs pour dénoncer les dangers de la globalisation. La perspective d'unification du monde en un même espace suscite de vives inquiétudes chez les tenants de la souveraineté nationale.

L'Etat semble d'un premier abord profondément fragilisé dans ses fondements par l'essor de la mondialisation. Mais, les concepts de réseaux et d'efficacité fonctionnelle n'ont pas pour autant rendus obsolètes les notions d'allégeance citoyenne et de légitimité politique. Si l'approfondissement des interdépendances entre les économies nationales conduit bien à la constitution d'un espace mondial homogène qui tend à imposer ses normes à chaque Etat- nation, celui-ci n'empêche pas le maintien, voire le renforcement de certaines spécificités nationales. L'Etat, toujours présent, s'est simplement vu redéfinir son rôle.

1. LA MONDIALISATION, UN PROCESSUS PROGRESSIF

1.1. Les définitions de la mondialisation

Les définitions de la mondialisation abondent dans la littérature, ce qui entraînent une certaine confusion quant à l'utilisation de ce terme. Plusieurs définitions pèchent soit par minimalisme, en réduisant le phénomène à des manifestations économiques, soit par généralisation excessive en l'associant à tous les changements modernes au sein de la société humaine. En général, les définitions dites officielles de la mondialisation associent de manière très étroite le commerce international comme le fait par exemple la Commission européenne :

« La mondialisation peut se définir comme le processus par lequel l'interdépendance entre les marchés et la production de différents pays s'accroît sous l'effet des échanges de biens et de services ainsi que des flux financiers et technologiques. Il ne s'agit pas là d'un phénomène nouveau mais de la poursuite d'une évolution amorcée depuis longtemps. »¹

D'autres définitions soulignent des aspects différents de la mondialisation. Ainsi, une définition souligne le rôle central du libre-échange s'étendant à une portion de plus en plus large des activités humaines. La mondialisation peut être définie comme étant la propagation de la libre circulation des biens, des services, des hommes et des idées entre tous les pays en faisant abstraction des frontières politiques qui les séparent. D'autres disciplines de sciences sociales considèrent le concept de mondialisation utilisé de manière plus globale où il représente alors la tendance à « l'interconnexion mondiale croissante » dans pratiquement tous les domaines économique, culturel, technologique, politique, juridique, militaire, environnemental et social. La mondialisation fait alors intervenir la totalité des phénomènes sociaux contemporains.

Une définition plus complète proposée par David Held tente de résoudre le problème en proposant une approche à la fois large pour saisir la nature multidimensionnelle du processus et assez précise pour lui conférer une certaine utilité analytique :

¹ Commission européenne, 1997, p51, dans Thompson, 1999

« Globalization is a process (or set of process) which embodies a transformation in the spatial organization of social relations and transactions – assessed in terms of their extensity, intensity, velocity and impact – generating transcontinental or interregional flows and networks of activity, interaction, and the exercise of power.”²

Cette définition a le mérite de corriger le défaut de la plupart des approches actuelles qui ne différencient pas suffisamment la mondialisation des autres processus plus limités en terme spatial tels que la “localisation”, la nationalisation, la régionalisation et l’internationalisation.

1.2. L’internationalisation de l’économie

Selon l’OCDE, la mondialisation peut se découper en trois étapes principales qui participent aux mouvements de rapprochement des espaces nationaux :

- L’internationalisation, liée au développement des flux d’exportation.
- La transnationalisation, liée au développement des flux d’investissement et des implantations à l’étranger.
- La globalisation, mise en place de réseaux mondiaux de production et d’information.

L’internationalisation de l’économie correspond au développement des échanges de biens et de services entre les économies de plus en plus ouvertes et dépendantes. Les flux commerciaux ont connu une croissance annuelle moyenne de 7% en volume sur la période 1945 – 1990. Quatre facteurs ont tout particulièrement permis l’essor pendant les « trente glorieuses » : la mise en place d’un système monétaire international stable (Bretton Woods), la coopération mondiale en matière commerciale (Rounds du GATT), le développement d’ententes régionales (CEE, ALENA, MERCOSUR) et l’amélioration des moyens de transport (baisse du coût du fret).

La forme la plus ancienne d’internationalisation est le commerce international. Une production, localisée dans un pays exportateur A est destinée à satisfaire un besoin dans un pays importateur B. Une large partie de ce commerce repose sur la complémentarité des économies nationales, la spécialisation de chacune d’entre elles se traduisant par des

² Held David, Global Transformations, Stanford University Press, Stanford, 1999.

soldes tantôt déficitaires tantôt excédentaires selon les produits. L'avantage comparatif peut être expliqué par les différences relatives de productivité selon les nations, et sa source se trouve alors dans l'innovation microéconomique des entreprises présentes sur chaque territoire ; il peut au contraire résulter des différences de dotations en facteurs macroéconomiques de production lorsque, pour chacun des produits, les technologies des pays sont identiques. Dans les deux cas, les nations tirent parti de leurs différences et en retirent un gain réciproque.

Le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) a constitué le principal instrument de libéralisation du commerce depuis la seconde guerre mondiale. Institué en 1947, ce régime repose sur quatre principes : la non-discrimination (le principe de la nation la plus favorisée), la réciprocité, la transparence et l'équité. Le GATT a été remplacé en 1995 par l'Organisation Mondiale du Commerce, une institution plus puissante puisqu'elle est dotée d'un organe de règlement des différends qui a le pouvoir d'établir des groupes spéciaux, d'adopter les rapports des groupes spéciaux, d'assurer la surveillance de la mise en œuvre des décisions et recommandations, et d'autoriser la suspension de concession et d'autres obligations. Le principe d'arbitrage contraignant mis en avant par l'OMC représente une nouveauté qui favorise davantage la libéralisation du commerce. L'ouverture des frontières s'est principalement limitée aux pays développés durant les trois premières décennies de l'après guerre, mais les années 80 et 90 ont vu les pays en voie de développement s'engager dans la logique libre-échangiste, sous les pressions d'institutions multilatérales telles que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI).

1.3. La transnationalisation de l'économie

Cette transnationalisation se traduit par l'augmentation des investissements directs à l'étranger (IDE). Au cours des années 80, les flux d'IDE ont été multipliés par quatre au sein des pays de la communauté européenne. Ils atteignent aujourd'hui 200 milliards de dollars. On dénombre entre autres 35 000 multinationales, qui contrôlent 200000 filiales et emploient au total 73 millions de salariés.

1.3.1. De la baisse des marchés intérieurs à la délocalisation des productions

Depuis toujours, les choix d'investissements des entreprises découlaient principalement de l'évolution prévisible de leur territoire d'origine, tant par l'offre que pour la

demande. Depuis que les espaces économiques nationaux s'étaient constitués, chaque pays avait sa propre dynamique de croissance. Les relations économiques avec le reste du monde faisaient apparaître des « échanges extérieurs » jouant un rôle d'ajustement. En cas d'apparition de coûts salariaux trop élevés, l'économie intérieure continuait sa trajectoire tandis que le commerce extérieur devenait déficitaire, les productions nationales devenant moins compétitives.

Désormais, le processus de mondialisation change radicalement les relations entre entreprises et nations. Celles des entreprises qui jouent une stratégie mondiale (toutes les grandes et un nombre croissant de petites et moyennes entreprises) décident d'investir en comparant les critères d'attractivités des territoires nationaux. Toutes choses égales par ailleurs, des coûts salariaux trop élevés les incitent, d'une part à renoncer à l'augmentation des capacités de production sur leur territoire d'origine, d'autre part à produire ou à faire produire sur des territoires plus attractifs. Induisant fatalement un ralentissement de la demande intérieure, ce processus est ensuite relayé par les entreprises du secteur concerné. Le poste d'ajustement devient alors la croissance intérieure.

1.3.2. Les investissements directs à l'étranger

La transnationalisation prend toute sa dimension dans le phénomène intitulés investissements directs à l'étranger. L'entreprise du pays A devient alors multinationale en achetant ou en créant des filiales de production à l'étranger dans les pays B, C, D. Cet investissement direct productif, qui va au-delà de la simple création de filiales peut répondre à plusieurs types de motivations :

- L'impossibilité de produire en quantité suffisante dans le pays d'origine, en particulier dans le secteur primaire pour des raisons tenant à la faiblesse de ses ressources naturelles.
- L'impossibilité de vendre des quantités suffisantes dans les pays de destination, en raison soit de la nature même des produits (cas de la majeure partie du secteur tertiaire, voir infra), soit de barrières protectionnistes (appliquées principalement dans le secteur secondaire : cf. le problème de l'acier actuellement entre les Etats-Unis et l'Europe.)).

- La possibilité de mieux satisfaire la demande des pays d'implantation en particulier dans les pays développés où les filiales de production permettent une plus grande proximité avec les marchés.
- La possibilité de bénéficier des avantages comparatifs macroéconomiques dans les pays d'implantation, en particulier dans les pays en développement qui ont généralement des faibles coûts salariaux.

Historiquement, l'investissement direct à l'étranger correspondit d'abord aux deux premières motivations. Tel était le cas des firmes multinationales américaines, dont l'extension s'intégrait dans la stratégie géopolitique du gouvernement des Etats-Unis. Elles étaient vues avec beaucoup de suspicion, surtout dans les pays en développement où elles s'étaient implantées. Puis les grandes multinationales s'étendirent vers les pays européens, moins pour contourner des barrières protectionnistes que pour mieux satisfaire la demande intérieure (troisième type de motivation).

Par la suite, dans les années quatre-vingts, la transnationalisation des entreprises s'est étendue et diversifiée. Dans les pays en développement, en particulier, leur investissement direct productif n'a plus seulement été dicté par l'accès aux ressources naturelles ou à des marchés protégés, mais, de plus en plus par la possibilité d'y bénéficier d'avantages comparatifs macroéconomiques tout en transposant leurs propres avantages microéconomiques. Pour les activités à fort contenu en main-d'œuvre, on enregistre dès lors un mouvement d'investissement direct de la part d'entreprises américaines, européennes ou japonaises. Ce mouvement opère une « décomposition internationale des processus productifs, car il s'effectue le long des filières de production, en fonction des conditions de coût et sur les segments où il est le plus profitable. L'entreprise multinationale crée des emplois dans le pays d'accueil souvent au détriment de son pays d'origine dont elle se dissocie de plus en plus.

La forme la plus récente d'internationalisation est l'entreprise réseau. Au lieu de créer des filiales strictement contrôlées au sein d'un système fortement structuré et hiérarchisé, il devient de plus en plus profitable de tisser des relations contractuelles avec les partenaires qui émergent dans les pays d'implantation, notamment dans les pays en décollage industriel. Le partenariat présente de multiples avantages puisqu'il permet à la fois de réduire les apports de capitaux et le nombre de cadres expatriés, de ménager les susceptibilités nationales et de mieux s'intégrer dans le contexte local. Des

relations plus souples, facilitées par le développement accéléré des moyens de communications, s'ajoutent au vieux modèle de l'entreprise multinationale et modifient à leur tour les flux de commerce international. Cette forme ultime d'évolution a commencé à se dessiner dans les années 1980. La grande entreprise centralisée conçue pour la production de masse éclate pour laisser la place à un réseau étendu à l'échelle mondiale.

1.4. La globalisation de l'économie

C'est l'ultime étape du processus. On la définit au travers de quatre flux transnationaux nommés les « 4 I ».

- Les flux d'industrie : la production à l'échelle mondiale passe par la mise en place de réseaux qui participent à la division internationale des processus productifs.
- Les flux d'investissement : les flux de capitaux (« hot money ») augmentent fortement du fait du flottement généralisé des monnaies et de la déréglementation boursière. Aujourd'hui 1000 milliards de dollars transitent quotidiennement entre New York, Tokyo, Londres et Paris.
- Les flux d'information : l'explosion des moyens de communication et d'information est un facteur puissant de l'espace mondial. Internet en est le dernier exemple.
- Les flux d'individus : le poids des migrations est considérable. Dans son rapport de 1993, le Fonds des Nations Unies pour la population évaluait à plus de 100 millions le nombre de personnes vivant à l'étranger depuis 1945.

Cette forte progression, cette croissance des échanges explique aujourd'hui les difficultés de l'Etat à se maintenir sur la scène internationale en tant qu'acteur indépendant et interlocuteur unique.

Les théories globalisantes partagent la conviction que la mondialisation économique construit de nouvelles formes d'organisation sociale qui supplanteront éventuellement les Etats-Nations en tant que principales unités économiques et politiques de la communauté mondiale. Dans cette optique, la mondialisation définit une nouvelle ère dans l'histoire humaine où les Etats-Nations sont de plus en plus incompatibles avec les

exigences de l'économie globale. Dans ce cas, le déclin inéluctable de l'Etat demeure au centre de l'argumentation.

La globalisation prend encore la forme d'une globalisation culturelle. La mondialisation n'est pas seulement un processus économique. Elle est, volontairement ou non, porteur d'un projet de civilisation dont la référence serait le monde. Voilà pourquoi très souvent la mondialisation économique est assimilée à une menace potentielle d'homogénéisation culturelle. La diffusion mondialisée de produits standardisés s'accompagnerait d'une uniformisation des valeurs et des pratiques culturelles. Cette uniformisation prendrait la forme d'une américanisation du monde. Hollywood, Walt Disney, les logiciels Microsoft, CNN, Nike, Gap, la musique techno et, bien sûr McDonald et Coca-Cola seraient les différentes facettes d'un triomphe américain. En outre l'emploi de la langue anglaise devient systématique, ce qui peut encore se comprendre et s'expliquer.

2. QUI TEND A FRAGILISER LA CONCEPTION DE L'ETAT

La conception et le modèle d'Etat-Nation est celui rattaché à la conception westphalienne dont voilà les grandes caractéristiques. L'Etat-Nation constitue l'unité de base du système international, depuis près de 400 ans. La signature du traité de Westphalie en 1648 a consacré une nouvelle conception du droit international connu sous la dénomination de modèle ou système de Westphalie, qui s'est terminé en 1945 pour certains et qui est toujours en vigueur pour d'autres. Ce modèle représente en fait une trajectoire normative du droit international qui n'a été complètement articulée qu'à partir du début du XIX^e siècle, lorsque les principes de souveraineté territoriale, d'égalité entre les Etats, de non-intervention, et de consentement de l'Etat en tant que fondement de toute obligation légale internationale ont été reconnus par la majorité des membres de la communauté internationale. Le modèle de Westphalie se résume ainsi :

- Le monde se divise en territoires souverains qui ne reconnaissent pas d'autorités supérieures.
- Les mécanismes de règlement des différends, de création et d'application du droit sont principalement entre les mains des Etats.
- Tous les Etats sont considérés légalement égaux : la règle de droit ne tient pas compte des asymétries du pouvoir.
- Les différends entre les Etats sont souvent réglés par la force ; le droit international n'offre qu'une protection minimale.
- Les Etats ont des relations diplomatiques entre eux mais la coopération est minimale, le principe d'intérêt national ayant priorité sur tous les autres.

La mondialisation a suscité un découplage entre espace politique et espace économique. Si le premier demeure encore national, le second ne peut désormais être enfermé dans aucune territorialité.

L'Etat est-il substantiellement affecté par la mondialisation ? Selon les théories hyperglobalisantes, la mondialisation entraîne de profondes transformations structurelles du système international provoquant par le fait même un changement fondamental dans la nature de l'Etat, voire sa disparition dans sa forme actuelle. Deux

dimensions essentielles de l'Etat-Nation peuvent être affectées par les aspects de la mondialisation : la légitimité et la capacité d'agir.

2.1. Nouveaux espaces et nouveaux acteurs

La montée en puissance des acteurs non étatiques – firmes globales, réseaux transnationaux, religions,...- au détriment des Etats est interprétée par certains observateurs comme l'annonce de la fin prochaine des Etats-Nations pour les raisons suivantes :

- Les économies sont de plus en plus déterritorialisées.
- Les Etats dominant de moins en moins l'investissement et le commerce au profit des multinationales ; on peut parler de moins en moins d'économie nationale. Les individus peuvent encore être protégés socialement par leur Etat, mais travaillent de plus en plus pour des sociétés dont les finalités sont transnationales.
- Les individus tendent à multiplier leurs allégeances – région, monde, double nationalité...- au détriment des seules allégeances nationales.

De nombreux acteurs, dont la compétence n'est en rien bornée par les frontières font en effet concurrence à l'Etat. Les Etats sont contraints de partager celle-ci avec d'autres agents à vocation globale. Ces acteurs ont leur propre action internationale, leur propre volonté politique – c'est le cas des ONG - ou vont faire pression sur les Etats pour qu'ils interviennent sur la scène mondiale. On assiste à la constitution d'un vaste espace public qui prend en charge les questions internationales, à côté du système inter étatique et hors du contrôle des Etats. Les principes constitutifs de la nation, à savoir souveraineté et territorialité sont désormais dépassés. La validité même de l'approche géopolitique semble être mis en cause puisque les réseaux et leurs propres intérêts deviennent plus importants que les territoires et les intérêts étatiques. Ainsi, dans ce nouveau monde, diasporas marchandes, organisations internationales, crime organisé, bulles financières, Internet, et autres réseaux seraient les nouveaux pouvoirs géopolitiques, les nouvelles puissances, tandis que les chancelleries et les gouvernements ne seraient plus que les instruments soumis aux options transnationales. Les principaux acteurs de la mondialisation ont pour nom multinationales, ONG, OI, religions, organisations criminelles,...

2.1.1. Les firmes multinationales

Les premières firmes multinationales sont nées dans des petits Etats européens dont le marché intérieur était trop étroit (Philips aux Pays-Bas, Nestlé en Suisse). Elles se sont développées aux Etats-Unis après 1945. Il en existe désormais dans tous les pays industriels. Les coûts des innovations technologiques, l'exigence du renouvellement rapide des équipements poussent les entreprises à élargir leur marché. Elles deviennent multinationales pour accéder au marché mondial. Ce sont des entreprises à but lucratif (contrairement aux ONG), ayant la nationalité d'un Etat et possédant des filiales dans d'autres Etats, une internationalisation de leurs activités de production, mais un centre de décision unique. Elles peuvent avoir un poids économique énorme, supérieur à celui d'Etats souverains. Sur les cent plus grandes entités économiques dans le monde, il existe 51 firmes et 49 Etats. Le chiffre d'affaires de la Général Motors est supérieur au PNB de pays comme l'Arabie Saoudite, la Turquie, ou la Pologne, pour ne pas parler des pays africains. Le chiffre d'affaires des cinq premières sociétés mondiales est supérieur au produit national brut cumulé de 132 Etats membres des Nations –Unies. Selon la Commission des Nations–Unies sur le commerce et l'économie, 145000 firmes multinationales contrôlent le tiers des avoirs productifs du secteur privé mondial. Les Etats-Unis, le Japon et l'Europe rassemblent 88% des 500 premières firmes mondiales par la capitalisation boursière.

La libéralisation des mouvements des capitaux diminue considérablement l'autonomie de la politique économique et financière des gouvernements, investisseurs et entreprises. Le « marché » peut plus facilement faire jouer la concurrence entre les différents pays où son intérêt y est le mieux servi. Les firmes multinationales peuvent donc jouer un rôle politique important et s'opposer aux Etats. On peut citer les compagnies américaines possédant de vastes exploitations agricoles en Amérique centrale, qui jouaient un rôle tel dans la vie politique de ces Etats qu'on les appelait les républiques bananières. Par ailleurs, la firme américaine ITT joua un rôle considérable dans le sanglant coup d'Etat militaire qui renversa le président élu, Salvador Allende.

Le progrès, qu'il se traduise dans le domaine politique, économique ou social était le fait des décisions d'un état souverain. Face à la mondialisation, ce pouvoir s'est quelque peu délité. Cette perte d'influence s'est faite au profit en particulier des « entreprises » dont les impératifs qui les guident ne sont pas toujours ceux de la promotion de la satisfaction du bien-être individuel ou collectif. Dictées par le profit et la domination

des marchés, ces multinationales dictent aux Etats-Nations leur politique en oubliant « l'homme ». L'ère de l'argent roi a fait naître un nouveau concept qui est celui de la spéculation.

2.1.2. Les marchés financiers

L'intégration croissante des marchés financiers nationaux a indéniablement modifié le contexte dans lequel sont menées les politiques économiques nationales. En effet, la mondialisation a amené les marchés à examiner de plus près ces politiques et à cerner les problèmes économiques graves qui pourraient exister. Elle incite les dirigeants à une vigilance toute particulière dans leurs orientations en ce domaine.

La spéculation sur les monnaies peut être extrêmement valorisante. Les transactions sur les marchés des changes en particulier ont connu un développement exponentiel au cours de la dernière décennie, jusqu'à atteindre un volume quotidien estimé à environ 1800 milliards de dollars. A titre d'exemple aux Pays Bas, on gagne davantage d'argent par la spéculation sur les marchés financiers que par le travail. De 1997 à aujourd'hui, les Néerlandais ont gagné l'équivalent de 82,5 milliards de dollars sur les marchés financiers soit plus que l'ensemble des salaires versés aux Pays-Bas au cours de la même période.

La déréglementation financière a permis l'envolée de ces acteurs financiers et demeure un des éléments moteurs de la globalisation financière. Les autorités monétaires des principaux pays industrialisés ont aboli les réglementations des changes de manière à faciliter la circulation internationale du capital. Il en est résulté une accélération de la mobilité géographique des capitaux. Le décloisonnement des marchés correspond à l'abolition des frontières entre des marchés jusque-là séparés : ouverture à l'extérieur des marchés nationaux en premier lieu ; mais aussi à l'intérieur de ceux-ci, éclatement des compartiments existants : monétaire (argent à court terme), marché financier (capitaux à plus long terme), marché des changes, marché à terme. Désormais, celui qui investit ou emprunte recherche le meilleur rendement en passant d'un titre à l'autre, ou d'une monnaie à l'autre, ou d'un procédé de couverture à l'autre. Finalement, ces marchés particuliers (financier, change, options,...) sont devenus les sous-ensembles d'un marché financier global, faisant fi des réalités géopolitiques des pays, voire géographiques en investissant la nuit à l'autre bout du monde lorsque les bourses sont ouvertes.

Cette déréglementation conduit à des crises graves mettant en cause les Etats-Nations. Des crises en particulier bancaires sont à l'origine de la tourmente financière dans laquelle se sont trouvés le Mexique en 1995, puis un bon nombre de pays asiatiques en 1997. Les changements survenus dans le secteur financier depuis trente ans ont grandement contribué à améliorer la mobilité et l'accessibilité du capital, mais la multiplication des instruments de placement et de couverture ont provoqué une hausse importante de la spéculation et de l'instabilité financière. La trop grande mobilité du capital est la cause de cette instabilité fragilisant grandement les économies nationales, ce qui nuit à l'ensemble du système économique international. Cette trop grande mobilité provoque des effets déflationnistes en encourageant les manipulations compétitives des taux d'intérêt et des taux de change entre les pays.

Selon Eric Helleiner³, la mondialisation financière est la menace principale de la souveraineté étatique. Quatre arguments principaux sont en cause :

- La capacité des Etats à réglementer le monde de la finance est diminuée par les avancées technologiques : les Etats n'ont pas la possibilité de contrôler les flux financiers.
- Les déréglementations compétitives entre Etats : les Etats s'affaiblissent mutuellement dans des guerres commerciales et protectionnistes sans fin.
- Le déclin de l'autonomie étatique en terme de politique macroéconomique : les Etats perdent pied face aux multinationales
- L'affaiblissement du lien entre la territorialité et de l'autorité de l'Etat : les phénomènes d'activités financières « offshore » se développent et se répandent à l'extérieur des propres frontières étatiques.

L'exemple le plus direct de la pression que peuvent exercer les marchés financiers internationaux sur les politiques économiques (ou même les décisions purement politiques), se manifeste clairement lorsque les Etats cherchent à financer leur dette extérieure. Ce qui s'est produit au Canada et au Québec reflète une situation qui est la même dans la plupart des pays industrialisés. Les programmes sociaux trop généreux

³ Helleiner Eric, « Sovereignty, territoriality and the globalization of finance », dans Smith et al., States and sovereignty in the global Economy, Routledge, Londres et New-York, 1999.

développés dans les années 60 et 70 par l'Etat providence ont entraîné une forte augmentation de la dette. A mesure que le coût de la dette s'alourdissait, la nécessité de trouver du financement extérieur s'est fait plus pressante. Les pouvoirs financiers se sont alors mis à exiger l'équilibre budgétaire de la part des gouvernements, ce qui a conduit ces derniers à réduire considérablement leurs dépenses dans les secteurs sociaux tels la santé et l'éducation en dépit de la préférence de la majorité pour maintenir la qualité des programmes dans ces secteurs.

Le pouvoir de la finance, autrefois exercé par les banquiers ou les grands industriels est désormais entre les mains des gestionnaires de caisse de retraite et autres fonds institutionnels. La logique de ces derniers défie plus que jamais la souveraineté des états. S'il est vrai que le pouvoir démocratique accuse un recul face au pouvoir financier dans les pays industrialisés, c'est toutefois dans les pays en voie de développement que la détérioration du rapport de force entre ces deux pouvoirs se fait le plus sentir. Le secteur privé est souvent réticent à financer la dette de ces pays, ce qui les oblige à se tourner vers des institutions internationales tel le Fonds Monétaire International, qui peut imposer l'abandon de programmes sociaux, souvent approuvés par le vote démocratique, en échange de garanties de prêts. Le problème de la souveraineté nationale se présente donc en termes beaucoup plus contraignants dans ces conditions.

2.1.3. Les organisations non gouvernementales

A la différence des organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) ne sont pas composées d'Etats mais créées par les individus. Elles interviennent dans tous les secteurs de la vie sociale, politique, juridique, scientifique, sportive, religieuse, humanitaire. Il s'agit par exemple de l'Internationale communiste ou socialiste, l'Internationale démocrate-chrétienne, les syndicats, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Comité international olympique (CIO), la Fédération internationale de football (FIFA). Les ONG ne bénéficient pas de la personnalité juridique et exercent leurs actions selon les règles nationales de l'Etat dans lequel est fixé leur siège. A côté des ONG « traditionnelles », sont apparues plus récemment des ONG plus dynamiques à vocation humanitaire, dont le but est d'intervenir dans la politique interne des Etats (Amnesty International, Médecins sans Frontières) en s'appuyant sur l'opinion publique internationale. Le poids croissant des ONG dans la société internationale est souvent perçu comme un facteur du déclin de

l'Etat comme acteur central des relations internationales. Leur rôle a été décisif pour établir certaines normes internationales, comme une convention internationale bannissant la production et l'usage de mines anti-personnelles (traité, dû à l'action d'une coalition de 1500 ONG disséminées dans 90 pays, signé en 2000 par 137 pays), la création d'un tribunal pénal international ou encore pour faire reconnaître le droit d'ingérence humanitaire. Les ONG contribuent souvent à déterminer la politique des gouvernements sur les dossiers qu'elles prennent en charge. Plus fondamentalement, elles sont nées du constat que l'Etat n'est pas en mesure de répondre aux besoins de la société. Elles sont au service d'une cause particulière et s'appuient le plus souvent sur l'opinion publique à travers les médias pour faire progresser leur cause.

Les valeurs associées au libéralisme politique, telles que la liberté d'expression et le respect des droits de l'homme ont également pris une place de plus en plus importante dans les relations internationales, relayées en cela par les grandes organisations non gouvernementales. Un facteur déterminant dans ce processus a été la révolution dans les technologies de l'information. Celles-ci ont grandement favorisé la circulation des idées libérales et facilité la mobilisation d'individus de différents pays en réseaux transnationaux, le plus souvent par le biais des ONG, afin d'agir directement sur la scène internationale ou encore d'exercer des pressions démocratiques. Par conséquent, ces dernières sont de plus en plus incitées à réagir face aux violations des droits de l'homme à l'étranger, d'où les débats récents concernant la remise en cause des principes de non-intervention et de souveraineté territoriale inscrite dans la charte des Nations unies. Malgré tout, les dénonciations entre Etats en matière de droits de l'homme demeurent bien souvent symboliques. La plupart du temps, les relations commerciales semblent constituer la priorité des pays industrialisés et les ONG ont bien du mal à se faire entendre parmi le concert des nations lorsque droits de l'homme et intérêts économiques ne sont pas en convergence.

2.1.4. Les organisations criminelles transnationales

Un autre type d'acteur privé vient prendre place dans le ballet des autres acteurs, place accentuée par l'essor de la mondialisation et place de plus en plus importante au sein de la scène internationale. Il vient également contester la prééminence étatique sans susciter les courants de sympathie que dégage les ONG : ce sont les mafias qui, elles aussi, s'inscrivent dans le cadre de la mondialisation.

Les caractéristiques des organisations criminelles transnationales (OCT) sont les suivantes :

- Leur activité est consacrée à la drogue ainsi qu'à l'ensemble des commerces illicites comme les jeux clandestins, l'industrie du sexe ou encore l'usure.
- Une partie des profits tirés de cette activité permet d'entretenir des systèmes de corruption des sphères privées et publiques.
- Elles disposent d'un puissant réseau possédant des ramifications internationales.
- L'importance des revenus qu'elles dégagent leur permet d'entretenir des moyens militaires et de communication importants, capables dans certains cas de menacer les pouvoirs centraux des Etats. Ainsi, les cartels colombiens peuvent-ils se prévaloir de flottes aériennes et maritimes et de moyens satellites qui leur permettent d'exercer un contrôle sur leurs réseaux à l'échelle planétaire.
- Enfin, leur activité se déroule en aval du commerce lui-même, dans l'investissement financier et le blanchiment de l'argent sale.

A côté du développement illicite du commerce international de la drogue devenu véritable commerce financier et véritable puissance économique mondiale et militaire, les Etats continuent de faire face avec plus ou moins de succès à d'autres formes de criminalités poussées par les démons de la mondialisation : la piraterie persiste dans certaines zones du globe sous diverses formes (piraterie maritime, cyber-piraterie,...) appuyée en cela par une médiatisation croissante des opérations, la violence sous toutes ses formes (terrorisme, enlèvements, racket, cyber-terrorisme,...) constituent autant d'atteintes à la dignité humaine mettant en péril certains équilibres nationaux. La sécurité et la santé des Etats occidentaux en sont les premières victimes, mais les pays du Sud le sont aussi et leurs Etats, souvent récents et manquant encore de légitimité sont d'autant plus vulnérables face à ce nouveau crime international.

Au départ, les mafias ont une base locale ou nationale, ont des racines culturelles fortes et historiques ancrées dans chacun de leurs pays qui proviennent de cet environnement géographique. Pourtant, ces organisations n'ont pas disparu avec la mondialisation, bien au contraire. L'intégration à un réseau planétaire les aide à passer un cap lorsque l'Etat se retourne contre elles. Ainsi, la mafia américaine des années 80 a pu retrouver son

élan dans les années grâce aux apports de la mafia italienne et à des alliances avec les triades chinoises, les mafias russes et d'autres gangs ethniques.

Les organisations criminelles transnationales remettent gravement en cause sur leur territoire, voire même à l'extérieur de leur territoire l'autorité des Etats à la fois sur les plans locaux et nationaux. Leur organisation trans-étatique leur permet de se prémunir contre la coopération inter-étatique destinée à lutter contre elles. Les différents groupes régionaux (de la Cosa Nostra sicilienne aux Yakusa japonais en passant par les cartels colombiens de la drogue et les triades chinoises) ont constitué des réseaux internationaux qui se jouent des frontières existantes et font fortune grâce aux trafics illicites de tous les produits dont la vente est interdite par l'Etat (drogue, êtres humains, rackets, produits contrefaits, fausses monnaies, armes,...) ou strictement réglementée par l'Etat (cigarettes, jeux de hasard,...)

Le poids économique des mafias devient considérable dans les PIB des nations concernées. A l'échelle mondiale, le trafic de drogue représente un chiffre d'affaires supérieur à celui du pétrole. A l'échelle nationale de certains pays, les mafias jouent des rôles extrêmement importants. L'économie clandestine représente environ 40% de l'économie russe et la moitié des banques de ce pays auraient un lien avec le crime organisé. Devant la faillite de certains Etats à assurer la sécurité intérieure et la sécurité économique, les entreprises préfèrent céder au racket qui, au moins assure une protection plus efficace qu'une police corrompue et sans moyens. En Colombie, au Nigeria, en Bolivie, les mafias jouent des rôles macro économiques considérables en fournissant à quantité de petites gens des emplois dans la culture des plantes type coca. Un pays aussi important que le Japon a subi le contrecoup du poids de la mafia dans la vie économique. La crise de 1995, due à la banque route de plusieurs établissements bancaires s'explique en grande partie par les prêts pour le moins risqués consentis aux Yakusa. La confédération des commerces italiens affirme qu'un commerce sur cinq et une entreprise sur sept sont aux mains des différentes mafias italiennes. Ces dernières contrôlent environ 15% du PIB italien. L'Etat-Nation, dans sa quête de légitimité doit en conséquence contrer les actions divergentes de ces ensembles illégaux et criminels, pour tenter de restaurer sa force, son pouvoir face à ces acteurs déstabilisants aussi bien dans les domaines économiques que sociaux.

2.1.5. Les médias et les opinions publiques.

La mondialisation et les révolutions qui l'accompagnent font émerger deux acteurs globaux, puissants, influents qui sont les médias et les opinions publiques. L'analyse de rôle des médias dans la gestion des relations internationales est de plus en plus abordé. Cet aspect a été très spectaculaire dans la guerre du Golfe suivie en direct par CNN. Certains n'hésitent pas à dire que CNN est le sixième membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, car il n'est pas envisageable de mettre sur pied une opération militaire si le public n'a pas vu auparavant à la télévision les images justifiant une telle opération. De même, les images des attentats du 11 Septembre ont sans nul doute légitimé aux yeux des populations du monde entier les interventions en Afghanistan sous l'égide des Etats-Unis.

Des exemples assez frappants montrent le rôle important tenu par les médias en particulier audiovisuels dans la conduite des crises surtout si celles-ci sont du type guerre ouverte ou crise humanitaire. Les médias étaient présents en Somalie en 1992 avant les troupes américaines pour filmer le débarquement. L'image des colonnes de réfugiés Kosovars n'a-t-elle pas influencé la stratégie aérienne de l'OTAN ? Ces images auront été vraisemblablement capitales pour « vendre » la guerre du Kosovo aux opinions publiques occidentales.

Il faut cependant dissiper le lieu commun selon lequel les médias qui, formatant l'opinion, dirigent le monde. Des informations trop biaisées ou qui apparaîtraient trop liées à la propagande ne seraient pas suivies par le public. Par ailleurs, les médias sont concurrentiels et participent à l'économie de marché. Il ne faut donc pas, pour des raisons économiques se couper du public.

Il est avéré que les médias dans les pays occidentaux manient souvent le concept d'opinion internationale ou de conscience internationale. Cependant, les opinions, souvent véhiculées par les moyens de la technologie sont des fictions à la fois juridiques et statistiques. Juridiques parce que les textes qui la proclament présupposent que chaque individu, confronté à différentes alternatives se prononcera nécessairement en faveur d'une solution qui prône le bien commun. Or, les décisions prises par les gouvernants reflètent parfois davantage le poids relatif des groupes que l'intérêt commun. Statistiques car les chiffres peuvent être interprétés de multiples manières. On suppose que tout le monde est également informé pour émettre un avis ; on sous estime ensuite le pouvoir directif du sondeur, enfin on additionne toutes les opinions sans tenir

compte de leur degré de solidité. Si l'opinion publique pour un seul état est un concept flou, la notion d'opinion internationale, pourtant tellement invoquée pour justifier des décisions de politique étrangère demeure encore plus vague... Or l'opinion internationale, véhiculée par les médias à travers la planète, est devenue un instrument un outil de légitimité en matière de politique étrangère. Les guerres récentes, celle du Golfe en 1991 et plus encore celles du Kosovo ou d'Afghanistan, ont vu la montée en force de l'idée de guerre des Justes soutenue par l'opinion internationale ; il ne s'agit alors plus de mobiliser sa propre opinion publique, mais de valoriser le soutien d'une « opinion internationale ». Les médias sont devenus des acteurs à part entière dans les politiques interventionnistes des états et des alliances militaires.

D'autre part, une certaine perte d'identités des médias avait, il y a quelques années, promu le modèle de pensée unique, alors monté en épingle et en slogan électoral pour les élections présidentielles françaises de 1995. Cette expression recouvre la traduction idéologique des intérêts du capital mondial, la mise en musique des priorités des marchés financiers. Elle propage dans les principaux organes de presse les politiques néo-libérales recommandées par les grandes organisations économiques internationales (l'OCDE, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire international, l'Organisation mondiale du Commerce) qui usent et abusent du crédit, des données et de l'autorité qu'on leur concède. En d'autres termes, dans ce monde globalisé, les journalistes peuvent-ils encore jouer le rôle de contre – pouvoir qui est, dans les sociétés libérales, celui qui leur est reconnu, et ont-ils encore la possibilité de nous informer avec toute l'impartialité et l'indépendance qui doit être la leur ? Le débat pourrait être encore accentué si les journaux, maisons d'édition, radios, chaînes de télévision demeurent dans les mains de quelques milliardaires tels Bill Gates, Ted Turner, Jean-Luc Lagardère ou quelques autres.

Les Etats sont donc amenés à cohabiter avec ces nouveaux acteurs qui se sont développés depuis une vingtaine d'années. Ces nouveaux acteurs ne sont pas les seuls éléments qui remettent en cause la notion d'Etat-Nation.

2.2. Territoire, souveraineté et allégeance

Le territoire, symbole de l'Etat semble aussi remis en cause. Ses frontières ont perdu de leur prestance et les allégeances à une nation deviennent aussi souples grâce aux double voire triple nationalité.

2.2.1. La fin des territoires

Le territoire est traditionnellement la compétence de l'Etat. Pourtant, il n'apparaît plus aujourd'hui comme le seul critère fédérateur de notre système international. Telle est la thèse soutenue par Bertrand Badie (*La fin des territoires*) pour qui la territorialisation n'est plus le « principe structurant de toute communauté politique », ni même le moyen discriminant de contrôler une population.

M. Bertrand Badie désacralise tout d'abord le principe territorial en montrant qu'il est simplement « une invention parmi d'autres » : la cité antique (dans laquelle le territoire n'est que le reflet de particularismes juxtaposés), la féodalité (qui s'appuie sur une souveraineté éclatée et sur des liens d'allégeance plus que sur des principes de territorialité) et l'empire dont la finalité est de regrouper le plus grand nombre de terres possibles, et donc de nier toute forme de territorialité sont autant de formes politiques du territoire. L'affirmation de l'ordre territorial coïnciderait donc avec la fin des empires. Ce passage de l'ordre impérial à l'ordre territorial s'est fait en deux temps. La première étape remonte aux traités de Westphalie conclu entre le Saint empire Romain Germanique, la France et la Suède : alors que la notion d'empire chrétien s'évanouit, un lien étroit s'établit entre sécularisation et territorialisation, annonçant ainsi la légitimité nouvelle de l'Etat-Nation. L'ère de la territorialité atteint son apogée avec le traité de Versailles qui a aboli les derniers Empires et a cherché à résoudre les problèmes européens en recourant à la « thérapie territoriale » : la Conférence de la paix de 1919 charge en effet des experts en frontières de redessiner le continent européen à partir de données démographiques, économiques et stratégiques. Dès lors, le territoire connaît une universalisation qui s'accomplit par un jeu complexe d'importations et d'exportations, par le biais des guerres et des traités de paix, de la colonisation, de la décolonisation. Ainsi, l'instabilité apparue notamment au Moyen-Orient et en Afrique découle-t-elle d'un décalage entre une territorialité officielle, importée par les colonisateurs occidentaux, et les logiques sociales et culturelles d'un monde de solidarités, d'espaces et d'identités qui lui sont propres.

Des crises multiples secouent le concept de territoire. Ces crises sont avant tout des crises de sens. L'échec de l'Etat-Nation, là où il a été importé provient de l'opposition entre l'idéal territorial et les autres logiques sociales, ethniques et économiques de l'espace. Souvent, des organismes internes à l'Etat-Nation sont chargés de concilier ces logiques contradictoires.

Il ne faut pas omettre le problème des nationalités de l'ex Union des Républiques Socialistes Soviétiques, d'Europe de l'Est. Certaines communautés ne sont pas territorialisables parce que trop disséminées du fait de la succession des Empires dans ces régions. Pourtant les discours identitaires vont revendiquer un territoire, considéré comme attribut naturel de l'identité nationale. Le principe de territorialité est alors instrumentalisé. Ce principe devient dans ce cas renversé. Les mouvements identitaires font du territoire l'instrument d'affirmation des particularismes. Ce renversement de la logique territoriale entraîne des effets opposés à ceux normalement induits par l'édification de l'Etat-Nation : du fait de l'imbrication des groupes nationaux, la quête identitaire est source de conflit et non de stabilité comme l'Etat-Nation. La territorialisation des identités crée alors une logique d'exclusion. Le système international favorise ce processus d'ethnicisation du monde et de décomposition territoriale en affirmant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ainsi, plus que jamais les territoires semblent être des objets de passion et là est le paradoxe. Alors que dans certaines zones (Palestine, Bosnie-herzégovine), la sacralité du principe territorial est réaffirmé « par le bas », les territoires paraissent simultanément dépassés par la mondialisation et les logiques de réseaux. Un ensemble de stratégies politiques, économiques et sociales contribuent à le remettre en cause par le haut : circuits financiers, échanges commerciaux, médias, flux migratoires, diasporas et solidarités religieuses négligent la souveraineté étatique et dévalorisent le rôle politique, économique et social du territoire. Comme ce mouvement de mondialisation paraît plus fort, d'ordonnement du monde, le territoire tend à devenir proprement aporique. En effet, depuis les années 1970, la mondialisation a fortement accru la mobilité des hommes, des capitaux et des cultures. Dès lors, l'individu est incité à utiliser des modes d'identification supranationaux et donc à contourner l'Etat. L'individu peut effectuer des choix d'allégeances utilitaires au détriment d'une allégeance politique citoyenne dont procède l'Etat-Nation. Ces nouvelles allégeances créent des nouvelles solidarités, qui se substituent de plus en plus aux Etats défaillants : réseaux d'hommes d'affaires, lobbies transnationaux, solidarités religieuses, diasporas...et qui diluent la notion de territoire.

2.2.2. La disparition des frontières

Lorsqu'un pays se scinde, comme par exemple la Yougoslavie dont les frontières « naturelles » ont éclaté en 1991, cette scission ne traduit pas la force du concept d'Etat mais sa faiblesse à rassembler des populations qui, même dans un Etat bien centralisé comme la France ne sont jamais totalement homogènes. La Yougoslavie avait beau être un état fédéral au sens où il était récent, il avait été créé par la volonté des peuples serbes, croates et slovènes. Les frontières existantes perdent de leur valeur à partir du moment où les peuples s'entendent pour les digresser et faire en sorte qu'elles ne soient plus que des lignes imaginaires liées à une certaine conception de l'Etat-Nation. L'éclatement de la Yougoslavie est donc le signal de la faillite de l'Etat comme force intégrative des populations.

D'autre part, le modèle étatique se fissure parce qu'il est vécu comme inadapté. Des Etats peuvent se constituer à titre de compromis ou d'Etat tampon dans le cadre d'un conflit frontalier. Ainsi, la création de la Jordanie, de Singapour ou du Bangladesh, provenant de l'éclatement ethnique de certains grands états antérieurs. Les Etats trop grands peuvent se dissoudre du fait de la trop grande charge étatique ou bureaucratique. Paul Kennedy parle ainsi « d' overstretch » pour désigner cette surcharge qui explique en partie l'effondrement de l'ex-URSS. La prospérité économique ne dépend plus de la taille du pays : ainsi, l'éclatement des frontières permet de faire naître des entités étatiques économiquement viables et cet argument pousse de plus en plus les ethnies à se former en états viables. Ce sont les « déséconomies d'échelle ».

De même que pour l'économie, l'émergence de cultures transfrontalières a tendance à diminuer les aspects fermés des frontières en les rendant plus perméables. Cette émergence de cultures transfrontalières amorcée dès l'après guerre, est accélérée par l'évolution des moyens de communications. Le mode de vie, les valeurs, les langues occidentales, ayant déjà une influence hégémonique du fait de la colonisation, voient leur importance s'accroître et s'étendre aux pays du monde qui jusqu'à présent étaient moins touchés. Il s'agit essentiellement d'une culture d'origine américaine. Les pays ont de plus en plus de difficultés à s'opposer à l'extension de cette culture. De plus, la différence avec les décennies précédentes, c'est que cette culture n'est plus perçue comme spécifiquement américaine : auparavant, il existait encore une distinction entre culture américaine et culture nationale, englobée dans des frontières bien définies, qui pouvait fort bien être en déclin. Actuellement, la culture américaine tend à s'imposer

comme culture mondiale et non comme effet de mode prolongé ; de la même manière que les élites françaises avaient été anglomanes au cours du XIX^e siècle, la population s'entichait des Etats-Unis. Au contraire, à présent le Coca-Cola ou le jean tendent à s'imposer comme patrimoine culturel français, allemand, voire russe ou japonais. On assiste dès lors à une confusion des cultures encore plus subtiles qui ont tendance à annihiler l'effet autarcique des frontières. Les frontières ne peuvent s'opposer à la propagation d'autres cultures ou d'autres langues. Elles ne « protègent » plus les territoires de ce qui se déroulent à l'extérieur de leurs contours.

A cette confusion des cultures, la disparition des frontières ajoute une confusion des langues. De nombreux pays dont la langue est peu parlée se voient contraindre d'apprendre l'anglais. Leur langue encore parlée à l'intérieur de leurs frontières naturelles s'éteint ainsi peu à peu remettant en cause le tracé originel des frontières encore basées sur une identité souvent ethnique et linguistique.

De même, de nouveaux problèmes apparaissent dont la résolution fait fi des frontières existantes et pour lesquelles le cadre étatique est inefficace. Il s'agit des questions environnementales, qui nécessitent des coopérations transnationales pour des problèmes qui ne s'arrêtent pas aux frontières. La mondialisation permet la connaissance de ce qui se passe au-delà des ses propres frontières et les états ont tendance à s'appropriier des grands problèmes. La nature même des objectifs et des territoires concernés fait qu'une décision limitée à un Etat serait absurde. Tous les problèmes environnementaux ont une importance globale. : cela est évident pour l'effet de serre, le réchauffement de l'atmosphère, Tchernobyl, mais cela touche aussi des problèmes qui semblent plus régionaux comme la destruction de la forêt pluviale amazonienne ou El Nino. Les frontières sont dépassées par les problèmes environnementaux.

2.2.3. La remise en cause de la souveraineté westphalienne

Le principe de souveraineté est à la base du droit international depuis les traités de Westphalie de 1648. Or, le processus de mondialisation remet en cause, semble-t-il, la prétention des Etats à revendiquer un droit exclusif à agir sur la scène internationale. Les progrès de la mondialisation s'accommodent de moins en moins de la grammaire souverainiste pour promouvoir le concept d'interdépendance. L'éclatement du système westphalien des relations internationales sous les poussées de la mondialisation signifie

un rôle et un pouvoir décroissant pour l'Etat-Nation, déjà en situation de faiblesse, alors même qu'émergent un nouveau système mondial et de nouveaux acteurs transnationaux.

Afin d'étudier la notion de souveraineté en détail, il peut être utile de diviser le concept en quatre catégories : la souveraineté de contrôle ou d'inter dépendance (capacité d'un gouvernement à contrôler les activités à l'intérieur de ses frontières ainsi que les flux qui les traversent ; la souveraineté domestique (organisation de l'autorité à l'intérieur de l'Etat) ; la souveraineté westphalienne déjà évoquée (exclusion de toute autorité externe) ; et la souveraineté légale (reconnaissance légale d'un Etat par un autre ou par une organisation internationale). La souveraineté d'un Etat peut correspondre à l'une ou l'autre de ces définitions : ainsi, Taiwan jouit-il de la souveraineté westphalienne mais pas de la souveraineté légale internationale.

Selon certaines thèses très avancées, le rôle de l'Etat, en tant qu'unité de base des relations internationales subirait une érosion affirmée. La mondialisation, conçue comme dynamique historique aurait rangé l'Etat au rang des accessoires de l'Histoire, ôtant du même coup toute pertinence à la notion de souveraineté.

La thèse de la fin des souverainetés ou du triomphe de la mondialisation s'appuie sur des constatations pertinentes et peu contestables :

- La crise que traverse de nombreux états dans le monde : ces états s'effondrent sous l'action de forces intra-étatiques comme les séparatismes dont les fondements sont ethniques, religieux, socio-culturels..., c'est-à-dire pour l'essentiel identitaires.
- L'incapacité croissante pour de nombreux Etats à peser sur l'évolution de l'économie mondiale à l'aide de politiques macro-économiques.
- La concurrence croissante faite aux relations interétatiques par les acteurs ou les outils relevant du domaine transnational : droit international, organisations non-gouvernementales, logiques supra-nationales, criminalités organisées,...
- Le phénomène de régionalisation – Union Européenne, Alean, Asean,...- qui concerne la quasi-totalité des Etats de la planète, mais suivant des degrés d'intégration fondamentalement variables, gradation qui ne doit pas être négligée.

La notion d'Etat semble donc bien fragilisée. Des nouveaux acteurs, des territoires déstabilisés dans leurs frontières et dépourvus fragilisent la souveraineté historique de cette forme politique qu'est l'Etat-Nation. Cependant, les Etats-Nations ne sont pas sans possibilité de défense face à ces mouvements centrifuges.

3. Les réponses de l'Etat face à la mondialisation

3.1. L'Etat, forme politique et économique toujours viable.

3.1.1. La prolifération étatique

La fragmentation politique et l'apparition sans cesse renouvelée de petits Etats perturbe de plus en plus la scène internationale. Au XIX^e siècle, le nombre de pays s'était stabilisé car les processus d'unification allemande et italienne compensaient les fragmentations antérieures comme celle du Saint –Empire par exemple. Le nombre de gouvernements ayant participé au traité de Versailles et de Trianon n'apparaît pas très différent de celui des souverains au congrès de Vienne. En revanche, le XX^e siècle a vu une prolifération très nette des Etats en tant qu'Etats-Nations : il y avait 51 états fondateurs de l'ONU en 1946, 122 états membres en 1966, 179 en 1992, alors que la fragmentation de l'ex-Union Soviétique n'avait pas été menée à son terme. Aujourd'hui, il existe 190 pays indépendants représentés à l'ONU (la Suisse sera le 190^e). Bien que ces fragmentations d'Etats existants, et que les aspirations à l'indépendance (Timor ou Palestine) traduisent le rêve de se doter de leur propre Etat, cette prolifération renforce l'idée même de l'Etat. L'Etat semble la seule entité politique viable lors de la création de souveraineté rassemblée autour d'une identité culturelle, historique et ethnique.

3.1.2. L'Etat, principal acteur en matière économique

La mondialisation retire-elle enfin aux gouvernements nationaux toute marge de manœuvre en matière économique ? Non, les mouvements de mondialisation et régionalisation voire de spécialisation économique démontrent que la mondialisation n'est pas la négation de l'Etat-Nation. Si les Etats-Nations voient leurs économies s'interpénétrer et devenir, de fait de plus en plus interdépendantes, ils n'en conservent pas moins un réel espace de liberté. Les conditions de souveraineté des Etats sont certes modifiées, la souveraineté n'en disparaît pas pour autant. Il y a à cela une condition naturelle : ceux qui ont la charge de cette souveraineté, les responsables politiques, acceptent de l'assumer, et n'invoquent pas la mondialisation pour masquer ou justifier leurs propres abandons ou le manque de volonté politique.

Les Etats-Nations restent les acteurs principaux en matière économique. Ils décident en grande partie de leur intégration (ou de leur non-intégration). La théorie économique classique fonde elle-même le développement du commerce international sur le caractère affirmé des économies nationales. L'intensification des échanges, à l'origine de l'expansion économique, conduit à renforcer les spécificités nationales : c'est la théorie des avantages comparatifs de Ricardo confirmée empiriquement par la mondialisation. Et de fait, jamais la spécialisation des économies n'a été aussi prononcée qu'aujourd'hui. La mondialisation, parce qu'elle entraîne un développement considérable des échanges, permet de concentrer les appareils productifs nationaux sur les produits qui ont localement la plus grande valeur ajoutée.

S'il est encore possible de fabriquer en Europe ou en Amérique du Nord des produits dont on imagine qu'ils sont obtenus à des prix bien inférieurs dans une autre région du monde, c'est grâce à cette différenciation qui est au cœur des processus de consommation contemporaine, grâce à ce fait culturel qui est déterminant dans le positionnement d'un produit sur le marché. Pour qu'il y ait disjonction entre la politique, forcément territorialisée et l'économie, il faudrait que l'économie soit-elle même déterritorialisée. « L'économie virtuelle » répond à la définition. Mais elle fonctionne comme un mythe. L'entreprise nomade n'existe pas et l'ancrage territorial demeure une donnée fondamentale de la compétitivité et l'économie réelle a toujours le dernier mot puisque c'est elle qui produit la richesse. Les entreprises multinationales sont malgré tout des entreprises ayant une « capitale » et une nationalité. Elles conservent un ancrage particulier avec leur territoire d'origine. Les multinationales américaines respectent, fut-ce à contrecœur, la politique de leur gouvernement à l'égard d'Etats tels l'Iran, l'Afghanistan ou Cuba. A l'inverse, l'Etat intervient en leur faveur pour l'obtention de certains marchés.

Quels que soient ses mérites, le marché ne peut de toute façon pas tout régler. Il ne peut fonctionner sans solides infrastructures (routes, voies ferrées, aéroports, acheminement de l'eau et de l'électricité,...) ou sociales (éducation, santé, sécurité publique), qui sont largement du ressort de l'Etat.

Parallèlement, lors des étapes clés du développement, les gouvernements peuvent définir une stratégie et aider une politique fiscale sociale ou douanière à améliorer la productivité et le développement de technologie nationale, même dans une économie globalisée. Le MITI, au Japon a joué un rôle fondamental dans le développement

économique de l'Empire nippon. La DARPA, agence du ministère de la Défense américain, est à l'origine d'Internet. L'Etat est à l'origine de la révolution de l'information.

De même, les contrats militaires et spatiaux des programmes étatiques ont une influence non négligeables sur la recherche et développement des Etats tels les Etats-Unis. Le marché électronique américain n'aurait pas survécu sans le soutien du gouvernement américain, soucieux de préserver et de retrouver une supériorité technologique sur l'ex-Union soviétique. L'interface entre les programmes de macro recherche et les grands marchés développés par l'Etat d'une part, et l'innovation décentralisée (stimulée par une culture de créativité technologique) et les exemples de réussites personnelles fulgurantes d'autre part, ont fait fleurir les nouvelles technologies de l'information.

Microsoft, la plus puissante compagnie mondiale a été démantelée par décision d'un juge fédéral pour éviter que la firme de Seattle ne jouisse d'un monopole jugé nocif pour l'innovation et la concurrence dans le domaine des ordinateurs et de l'Internet. L'Etat américain intervient donc de façon spectaculaire dans le développement d'une industrie stratégique de pointe.

En juin 2000, la Commission antitrust des Etats-Unis et la Commission européenne s'opposaient à la fusion de deux groupes de télécommunications américains, World Com et Sprint, qui aurait donné une position dominante au nouveau groupe sur les marchés occidentaux. Ils montraient là encore que les Etats ne sont pas impuissants face à ces grandes firmes. Plus remarquable encore, la Commission européenne montrait encore qu'elle pouvait s'opposer à la fusion de deux firmes américaines car celles-ci avaient des répercussions sur le marché européen.

Dans le domaine de l'audiovisuel, les autorités étatiques sont également mises à contribution en vue d'approuver ou de dénoncer les fusions. Ce fut le cas pour Vivendi et Seagram en juillet 2000. De même, la Commission européenne avait imposé des conditions à la fusion entre Time Warner et American Online.

Ainsi, dans les relations internationales avec les multinationales, l'Etat a pour lui le droit de sa position dans le groupe afin de réglementer les investissements. Le rôle de l'Etat reste prépondérant dans la mise en place sur son territoire des entreprises multinationales. Une relation dialectique s'instaure entre ces deux acteurs, relation qui dépend d'un rapport de force. Les Etats tentent d'attirer sur leurs territoires ces

entreprises qui apportent capitaux et emplois. Les entreprises, quant à elles, tentent d'obtenir des Etats des avantages ou des compensations pour s'installer (mise à disposition de terrains, exonérations fiscales, zones franches, construction ou mises à dispositions d'infrastructures)

Un autre domaine permet d'affirmer la prééminence de l'Etat en matière économique du fait même de la mondialisation. Contrairement à ce que voudraient les théories classiques du commerce international, les spécialisations économiques des nations mises en évidence ne sont pas uniquement explicables par des complémentarités naturelles ou par des avantages comparatifs acquis. Elles sont aussi et à chaque fois le résultat d'avantages comparatifs construits et de décisions politiques fortes. Différent les unes des autres, les spécialisations économiques des Etats-Unis, de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne, et du Japon sont le fruit de décisions économiques prises par les dirigeants de chacun de ces pays. La diversité des appareils productifs nationaux s'est dernièrement accrue alors même qu'augmentaient leurs interdépendances.

Cette diversité, accrue, est le reflet de la diversité des politiques adoptées. Elle est ainsi la véritable démonstration que les nations conservent au sein de cet hypothétique village planétaire de véritables marges de manœuvre. L'analyse menée montre que les spécialisations « construites » sont aujourd'hui, la conséquence de choix opérés dans trois grands domaines : la stratégie monétaire, la politique industrielle et l'insertion régionale. Dans chacun de ces domaines, les contraintes sont aujourd'hui naturellement différentes de celles d'hier. Les Etats-nations y disposent pourtant toujours d'un réel degré de liberté. C'est de l'usage qu'ils font de cette liberté que dépend en définitive la structure de leur appareil de production, et la capacité de croissance et de création d'emplois de leur économie.

Les choix de politiques industrielles sont dans certaines conditions un autre champ d'exercice de la souveraineté des Etats-Nations, la politique industrielle du XXI^e n'ayant pourtant que peu de rapport avec celle du XX^e terminé. Dans les grandes activités économiques, aucune position n'est définitivement acquise. Volontairement, l'Europe a par exemple réussi, en quelques années et grâce à une politique de coopération déterminée, à contester l'hégémonie dans des secteurs aussi cruciaux que l'aéronautique avec Airbus ou le spatial avec Ariane.

L'Etat reste maître des distances et de la géographie dans ses rapports économiques avec les autres états. La mondialisation n'est en effet pas uniquement un phénomène économique. A sa base, une révolution technique considérable aboutit à l'abolition de la distance par la réduction des délais de communications et l'instantanéité des informations. Cela a un effet extrêmement important sur le plan politique puisque la distance a cessé de devenir cette ressource de gouvernement qu'elle a été pendant des siècles. Certes, l'autorité de l'Etat-Nation reposait en partie sur la distance, car elle donne un sens au territoire national – la juste mesure de la communication humaine à l'intérieur d'une communauté humaine- et une fonction médiatrice à l'Etat, dès que les individus cherchaient à communiquer entre eux. Pourtant, les distances ne sont pas annihilées par la mondialisation et continuent d'influencer les échanges entre états. L'économie entre états reste foncièrement attachée aux distances. Dans l'industrie automobile, les ateliers de montage doivent fonctionner avec le minimum de stocks : d'où les exigences du « juste à temps » qui demandent que les entreprises de sous-traitance soient à proximité de l'usine de montage pour fournir à la demande les pièces nécessaires. Même des activités immatérielles, fonctionnant à partir de flux d'information, qui semblent complètement indépendantes de la distance, comme les « paradis fiscaux », se situent dans les « fuseaux » de leurs principaux utilisateurs : îles des Caraïbes pour les Amériques, îles anglo-normandes, île de Man ou Monaco pour l'Europe. Dire que l'effet distance est aboli par les progrès des communications et des télécommunications n'a pas de sens. Il est modifié, diversifié, changé. Cependant, les progrès pour réduire la rugosité des distances et ses coûts sont au cœur des facteurs qui ont permis la mondialisation. Elle n'a pas tué les distances ; la géographie reste un élément déterminant dans la structuration de l'appareil productif mondial et les états en usent dans le choix délibéré de leurs partenaires. La proximité géographique, culturelle ou historique continue à expliquer l'essentiel des échanges dans le monde. La forte polarisation du commerce mondial autour de trois grands pôles géographiques des trois grands marchés régionaux que sont l'Amérique, l'Europe et l'Asie du Sud Est prouve la nécessaire cohérence géographique des échanges. La mondialisation n'est pas contradictoire avec un renouveau de la régionalisation ; elle semble même en être un stimulant.

3.1.3. La primauté de l'Etat en politique

L'Etat politique est-il aussi dépassé qu'on veut bien le laisser entendre ? Non, car après tout, même pour les nouveaux « acteurs », il reste la référence finale, l'interlocuteur le plus important, celui vers lequel on se dirige pour obtenir une décision.

La mondialisation n'affecte que marginalement la nature de l'Etat. Ce point de vue représente celui des sceptiques⁴. Ceux-ci dénoncent la conception simpliste des hyperglobalistes⁵ qui considèrent le « national » et le « mondial » comme deux sphères s'excluant mutuellement, l'une croissant au détriment de l'autre. Les sceptiques maintiennent qu'il y a une distinction entre les flux internationaux (entre des entités opérant dans différents pays) et les flux transnationaux (entre des entités opérant indépendamment du territoire où elles se trouvent). L'Etat-Nation a toujours été impliqué dans différents réseaux d'interactions transfrontalières. Toutes les relations et transactions qui ont lieu à l'intérieur des frontières nationales définies sont en principe sujettes aux lois de l'Etat-Nation. La question pertinente qu'il faut se poser afin de déterminer si l'état joue un rôle de moins en moins important dans l'économie globale est donc la suivante : « Y-a-t-il croissance du poids du poids des réseaux transfrontaliers mondiaux relativement à celui des réseaux nationaux et internationaux ? »⁶. Les sceptiques répondent par la négative. La mondialisation n'est ni plus ni moins un mythe. S'appuyant sur les données statistiques des flux commerciaux, financiers et migratoires de la fin du XIX^e siècle, les niveaux contemporains d'interdépendance économique ne sont pas sans précédents historiques. L'économie mondiale serait même moins « mondiale » qu'elle ne l'a été dans son étendue géographique qu'à l'époque des empires européens. Certes, les indicateurs confirment une tendance à la hausse de l'internationalisation économique mais ce processus résulte directement des politiques gouvernementales et ne représente pas une force hors de contrôle. L'Etat joue un rôle de plus en plus central et actif dans la promotion internationale de ses activités économiques.

⁴ Cf. annexe.

⁵ Cf. annexe.

⁶ Weiss Linda, « Globalisation and national governance : antinomy or interdependence ? » Review of International Studies, 2000, pp. 59-88.

C'est aux Etats que les ONG s'adressent pour obtenir la libération des prisonniers politiques, l'édition de normes respectant l'environnement ou l'interdiction des mines antipersonnelles. C'est l'Etat qui facilite ou limite l'action de Soros en Hongrie ou en Pologne. Les Etats, en se coordonnant ou non, permettent à la spéculation de réussir ou d'échouer. Selon que les Etats demeurent passifs ou qu'ils coopèrent activement, les mafias ont plus ou moins de liberté d'action. S'il n'était que l'occasion de rencontrer d'autres patrons, le sommet de Davos (World Economic Forum) aurait un intérêt limité. Ce qui compte est d'avoir un accès en direct, de façon non protocolaire avec les responsables des pays dans lesquels ils veulent investir, avec lesquels ils veulent commercer.

Les ONG remplissent de nombreuses missions avec l'aide, quand ce n'est pas pour le compte des Etats ou des organisations internationales. L'aide internationale économique transite de par la volonté des Etats ou des organisations inter-étatiques. Les gouvernements étatiques financent aussi les ONG. Par ailleurs, les ONG peuvent-elles souhaiter avoir affaire avec des agences gouvernementales fortes, lorsqu'il s'agit d'édicter des normes, de respecter l'environnement, par exemple ?

Les états, en faisant appel aux ONG, ne renient pas leur propre rôle ; ils essaient de se rendre efficaces en procédant à une sorte de privatisation de leur action humanitaire. Passer par les ONG est plus rapide, moins coûteux, et plus efficace. Les ONG peuvent par ailleurs, de par leur connaissance du terrain et les facultés que leur procure leur caractère non officiel, être des sources d'informations et d'expertise utiles pour les gouvernements.

Il n'en reste pas moins que les organisations internationales demeurent dépendantes des Etats qui les ont créées. Elles n'ont pas encore sublimé les nations les composant. L'ONU a des pouvoirs plus que restreints si les membres permanents du conseil de Sécurité ne veulent pas prendre de décisions ou lui donner les moyens de mettre en œuvre les décisions prises. L'OTAN, où le poids des Etats-Unis est supérieur à ceux de tous les autres membres réunis n'ont jamais entrepris d'action à laquelle Washington serait réticent.

Finalement , la primauté de l'Etat n'est finalement pas foncièrement remise en cause. Les Etats-Nations restent maîtres de nombres de prérogatives et demeurent les

interlocuteurs uniques en politique. Certes, son action est modifiée mais sa présence demeure indispensable dans le cadre des relations internationales.

3.2. L'affirmation de la souveraineté par la mondialisation

Au cœur de la thèse transformationnaliste⁷ se trouve la conviction que la mondialisation actuelle est la principale force dynamique à l'origine des transformations économiques, sociales et politiques en cours, qui annoncent une restructuration fondamentale des sociétés modernes. Le processus de mondialisation est sans précédent et provoque un changement structurel de l'ordre mondial. La mondialisation ne tend pas vers un état final mais constitue plutôt un processus historique ouvert.. L'existence d'un système global ne démontre pas une tendance vers une convergence mondiale ou l'avènement d'une société mondiale unique. Bien au contraire, la mondialisation est associée à de nouvelles formes de stratifications sociales où certains Etats, sociétés, et communautés sont inclus de façon croissante dans les réseaux mondiaux alors que d'autres en sont exclus. Les Etats vont conserver leur rôle central malgré tout au sein du système international bien que le processus de mondialisation provoque déjà des ajustements et des transformations en ce qui a trait au pouvoir, aux fonctions et à l'autorité des gouvernements nationaux.

3.2.1. Une adaptation progressive de l'Etat

Les gains et les pertes de l'économie mondiale par rapport à ceux de l'Etat ne constituent jamais un jeu à somme nulle. Les Etats ont engendré la mondialisation eux-mêmes et ne sont pas « court-circuités » mais plutôt « réorganisés » par le processus d'intégration. Puisque les processus mondiaux se matérialisent dans les territoires nationaux, un des nouveaux rôles de l'Etat est de négocier l'intersection des lois nationales et des acteurs étrangers. Les Etats sont donc de plus en plus impliqués dans la mise en oeuvre du nouveau système économique mondial et voient leurs structures institutionnelles transformées par la même occasion, ce qui se traduit le plus souvent par un changement de la répartition du pouvoir décisionnel entre les différentes institutions. L'état fait face à un déclin limité du pouvoir puisque les gouvernements sont moins en mesure de réagir aux défis majeurs auxquels la société est confrontée en raison de la

⁷ Cf annexe.

croissance des processus transnationaux. Ce n'est pas la fin de la souveraineté mais une altération dans l'exclusivité et l'étendue des compétences gouvernementales.

Il faut bien le comprendre : les activités économiques nationales jugées à priori peu compétitives face à la concurrence étrangère peuvent subsister dès lors que celle-ci savent s'adapter et se différencier par leur qualité, leur originalité ou tout autre critère facilement discernable par leurs clients. Le spectre des délocalisations en chaîne n'a en fait guère de sens. Si c'est le cas de certains biens et services, dans le même temps, l'essor de nombreuses activités exige la concentration de ressources humaines et de capitaux encore plus importants à l'échelle domestique. Une économie n'est jamais isolée. Son terrain, son espace sont également ceux où s'installent et vivent d'autres entités : la culture, le social, la politique, qui ne cessent de se mêler à elle.

En fait, les évolutions en cours et leur mise en perspective au cours des dernières années montrent, que les Etats-Nations ont des choix à faire, des marges de manœuvre à exploiter. Ils peuvent atténuer ou au contraire renforcer le rôle de la proximité géographique comme élément fondateur de leur puissance économique et élément de leur structuration. Le Japon a ainsi préféré développer ses échanges avec des partenaires éloignés mais développés plutôt qu'avec ses proches voisins. L'Union Européenne s'est développée autour de ses propres frontières et à l'intérieur de son domaine de prédilection en contribuant à une large augmentation des échanges entre nations européennes, à une réduction de la dépendance énergétique et agroalimentaire de l'ensemble européen et dans le, même temps à l'instauration d'une véritable division qualitative du travail au sein de l'Union.

3.2.2. La superposition de deux mondes

Il semble que la mondialisation crée deux mondes, deux mondes par essence opposables : « un monde de l'Etat », codifié, ritualisé, formé d'un nombre fini d'acteurs, connus et plus ou moins prévisibles et un monde « multicentré », constitué d'un nombre presque infini de participants dont on ne peut que constater qu'ils ont une capacité d'action internationale plus ou moins autonome de l'Etat dont ils sont censés relever. Cette dualité des mondes s'accompagne d'une dualité des dynamiques. : le monde des Etats agit dans le système international en vue de conforter et de légitimer son existence. Le monde « multicentré » vise quant à lui, à élargir son autonomie par rapport aux Etats, donc à banaliser la remise en cause des frontières et des souverainetés

étatiques. Le monde « multicentré » l'aurait déjà emporté et le fait transnational sous toutes ses formes a marginalisé le fait étatique.

L'examen des réalités internationales conduit plutôt à conclure à une vaste interpénétration de ces deux mondes, des responsabilités, à un jeu extrêmement complexe où chacun occupe une parcelle de pouvoir et le fait d'autant mieux qu'il s'appuie sur les autres acteurs. Il existe un lien indéfectible entre ces deux faces d'une seule et même réalité duale, celle des forces étatiques et anti-étatiques. Le rapport est l'Etat lui-même et le fait transnational n'existe qu'à travers les Etats eux-mêmes. Par conséquent, le monde du transnational n'a de validité théorique qu'en tant qu'il se définit par rapport à la réalité des Etats. On ne peut pas opposer monde transnational et monde étatique et y annoncer que l'un va supplanter l'autre tout simplement parce que faits transnational et étatique sont consubstantiels. Ainsi, on en vient à confondre crise de la carte des Etats avec la crise de l'Etat en tant que forme politique dominante et unité fondamentale des relations internationales. En réalité, la carte des Etats est – c'est un phénomène constant à l'échelle historique – en perpétuel processus de destruction et de créations, et connaît successivement des phases d'équilibre et de déséquilibre. Tout part des Etats et tout y revient toujours, encore aujourd'hui en 2002.

3.2.3. Construire un monde mieux régulé

Il semble possible aujourd'hui de réconcilier Etat et mondialisation, réduire les contraintes mutuelles imposées par la mondialisation sur la croissance économique des Etats tout en conservant les effets bénéfiques, en faisant intervenir une certaine « rérégulation » visant à contrôler l'instabilité financière et à encadrer le marché par le biais de l'Etat. Le contrôle des marchés financiers suggère deux options principales : le retour d'un certain contrôle sur les flux de capitaux et la réforme des institutions économiques et financières internationales. L'encadrement du marché par l'Etat passe par le choix d'une position entre « l'Etat minimal » à « l'Etat providence ».

Par ailleurs, le processus de mondialisation étant inégal, il est primordial d'arriver à le contrôler par une forme de régulation internationale. L'Etat seul ne suffit pas à la tâche comte tenu de sa sphère de juridiction limitée et de l'ampleur planétaire des problèmes assortis à la mondialisation. Deux des plus grands enjeux mondiaux qui sont recherche technologique et environnement sont de nature « planétaire » et les Etats ne seront en

mesure d'y faire face que par action coordonnée. La gouvernance mondiale pourrait constituer le chaînon manquant.

Conclusion

L'Etat n'est pas fondamentalement altéré dans sa nature bien qu'il existe certains éléments déstabilisateurs concernant l'évolution de son assise territoriale et de sa souveraineté. Les conclusions sont toutefois différentes en ce qui a trait au pouvoir de l'Etat. En effet, la communauté scientifique est unanime pour dire qu'il a subi des modifications (ce qui ne signifie pas nécessairement érosion) à des degrés divers. On assiste à une dénationalisation partielle mais limitée de la souveraineté étatique et créant ainsi une nouvelle géographie du pouvoir.

Les conclusions sont encore plus spéculatives en ce qui concernent les impacts politiques de la mondialisation puisqu'il s'agit là de phénomènes difficiles à mesurer en soi. A des degrés divers, les états sont affectés par la mondialisation, leur capacité de contrôle des flux transfrontaliers étant particulièrement diminuée. L'Etat-Nation en tant qu'unité fondamentale du système international serait en déclin.

Cependant, les Etats sauront s'adapter à la mutation de l'environnement économique mondial. Plusieurs solutions ont été proposées afin de traiter les problèmes d'instabilité financière, de répartition de la richesse et de concentration monopolistique qui sont attribuées en tout ou partie à la mondialisation. Dans la grande majorité des cas, ces solutions impliquent une re-réglementation imposée par les Etats. Le cœur de la problématique consisterait donc à redéfinir un équilibre entre l'Etat et le marché. Historiquement, cet équilibre s'est constitué lentement au sein des Etats industrialisés et la démocratie s'est avérée le meilleur mécanisme pour rendre le marché acceptable en permettant à la population de s'exprimer sur le degré d'inégalité qu'elle est prête à tolérer. Un tel compromis reste évidemment à construire à l'échelle mondiale.

Annexe

Les tendances dominantes au sein du débat sur la mondialisation

	Hyperglobalistes	Sceptiques	Transformationalistes
Quoi de neuf ?	Une ère mondiale	Blocs commerciaux, géogouvernance plus faible qu'aux périodes précédentes	Niveau d'interdépendance mondiale sans précédent historique
Caractéristiques dominantes	Capitalisme mondial, gouvernance mondiale, société civile mondiale	Le monde est moins interdépendant que dans les années 1890.	Mondialisation « dense »
Pouvoir des gouvernements nationaux	Sur le déclin	Sur le déclin	Sur le déclin
Moteur de la mondialisation	Capitalisme et technologie	Etats et marché	Forces combinées de la modernité.
Motif dominant	McDonalds, Coca, Madonna,...	Intérêt national	Transformation de la communauté politique
Conceptualisation de la mondialisation	Réorganisation du cadre de l'activité humaine	Internationalisation et régionalisation	Réorganisation des relations interrégionales et action à distance
Résumé de l'argumentation	Fin de l'Etat Nation	L'internationalisation dépend de l'accord et du soutien de l'Etat	La mondialisation transforme le pouvoir étatique et la politique internationale.

Source ; Held, David et al., 1999, p.10

Bibliographie

Ouvrages :

- Un monde sans souveraineté, de Bertrand Badie, coll. Espace politique, éd. Fayard, Paris, 1999.
- La Mondialisation, d'Olivier Dollfus, coll. la Bibliothèque du citoyen, éd. Presses de Sciences politiques, Paris, 1997.
- La fin des territoires, de Bertrand Badie, éd. Fayard, Paris, 1995.
- Géopolitique, d'Alain. Chauprade, coll. Ellipses, Paris, 2001.
- Le monde contemporain : grandes lignes de partage de Pascal Boniface, coll. Puf, Paris, 2001.
- Nations et Mondialisation, de Gérard Lafay, coll. Economica, Paris 1999
- La mondialisation sonne-t-elle le glas du politique ? de Philippe Séguin, coll. Les grandes conférences, février 2002, Québec.
- Le retournement du monde, de Bertrand Badie, Presses de Sciences Po et Dalloz, Le Mans, 1999.

Internet :

- La mondialisation et ses effets, de David Bolduc, Université Laval, Québec, Canada.
- Les batailles de la mondialisation. www.liberation.com/omc/dico/germ_nationalisme.php3
- Mondialisation et fragmentation. www.eleves.ens.fr:8080/home/QI/mondialisation
- L'Etat-nation, un acteur parmi d'autres www.ministereaffairesetrangeres
- Mondialisation : le pour et le contre. perso.wanadoo.fr/dm01/mondialisation.htm

- Les principaux défis économiques de la mondialisation actuelle.
www.attac.org/fra/list/doc
- Euthanasier la nation. www.multimania.com/

Table des matières

INTRODUCTION	1
1. LA MONDIALISATION, UN PROCESSUS PROGRESSIF	3
1.1. Les définitions de la mondialisation	3
1.2. L'internationalisation de l'économie.....	4
1.3. La transnationalisation de l'économie.....	5
1.3.1. De la baisse des marchés intérieurs à la délocalisation des productions	5
1.3.2. Les investissements directs à l'étranger.....	6
1.4. La globalisation de l'économie.....	8
2. QUI TEND A FRAGILISER LA CONCEPTION DE L'ETAT	10
2.1. Nouveaux espaces et nouveaux acteurs	11
2.1.1. Les firmes multinationales	12
2.1.2. Les marchés financiers.....	13
2.1.3. Les organisations non gouvernementales.....	15
2.1.4. Les organisations criminelles transnationales.....	16
2.1.5. Les médias et les opinions publiques.	19
2.2. Territoire, souveraineté et allégeance.....	20
2.2.1. La fin des territoires.....	21
2.2.2. La disparition des frontières	23
2.2.3. La remise en cause de la souveraineté westphalienne.....	24
3. LES REPONSES DE L'ETAT FACE A LA MONDIALISATION.....	27
3.1. L'Etat, forme politique et économique toujours viable.....	27

3.1.1.	La prolifération étatique.....	27
3.1.2.	L'Etat, principal acteur en matière économique	27
3.1.3.	La primauté de l'Etat en politique	32
3.2.	L'affirmation de la souveraineté par la mondialisation	34
3.2.1.	Une adaptation progressive de l'Etat	34
3.2.2.	La superposition de deux mondes.....	35
3.2.3.	Construire un monde mieux régulé.....	36
CONCLUSION		38
ANNEXE		39
BIBLIOGRAPHIE.....		40
TABLE DES MATIERES.....		42